

**OKI Page+ : Offre innovante, Alternative Ã la crise pour les PME**

**Info**

PostÃ© par : JulieM

PubliÃ©e le : 25/2/2009 0:00:00

PrÃ©curseur dans le domaine de lâ€™impression professionnelle, **OKI Printing Solutions a Ã©tÃ© le premier constructeur dâ€™imprimantes Ã proposer, avec Page+, une offre de coÃ»t Ã la page tout compris.**

LancÃ©e en 2007, **OKI Page +** est une solution dâ€™impression packagÃ©e portant Ã la fois sur le matÃ©riel et sur le service. CommercialisÃ©e sous forme de forfait mensuel tout compris, elle inclut un nombre prÃ©dÃ©terminÃ© dâ€™impressions, une imprimante ou un multifonction de la gamme OKI ainsi que sa livraison, son installation et une formation Ã son utilisation, les consommables, le support technique (ligne non surtaxÃ©e) et la maintenance sur site.



**OKI**

Ã« **Nous avons conÃ§u Page+ pour rÃ©pondre Ã une demande de plus en plus pressante des PME et TPE souhaitant sâ€™Ã©quiper de systÃ©mes dâ€™impression performants tout en prÃ©servant leurs capacitÃ©s dâ€™investissement et leur trÃ©sorerie** Ã», explique **GÃ©rard Bouhanna**, Directeur des opÃ©rations de OKI Printing Solutions.

Aujourdâ€™hui, face Ã la frilositÃ© des banques et pour protÃ©ger une trÃ©sorerie plus prÃ©cieuse que jamais, les forfaits tout compris OKI Page+ sont une vÃ©ritable opportunitÃ© et sâ€™imposent comme une rÃ©elle solution anticrise pour les TPE et les PME.

Ã« **FondÃ© sur le principe de la location Ã©volutive, mais avec une offre de services associÃ©e Ã lâ€™offre matÃ©rielle, Page+ est Ã la fois une solution de financement innovante et un vÃ©ritable outil de maÃ®trise des coÃ»ts dâ€™impression. Avantage supplÃ©mentaire, au plan comptable câ€™est une simple charge et non un endettement** Ã», prÃ©cise **GÃ©rard Bouhanna**.

**Lâ€™offre Page+, câ€™est :**

- PrÃ©s de 150 forfaits de 200 Ã 12 000 pages par mois
- Des tarifs de 24 â„¢ HT Ã 348,50 â„¢ HT par mois tout compris
- La quasi-totalitÃ© de la gamme dâ€™imprimantes et de MFP couleur et monochrome OKI, soit

un choix de 41 modèles de dernière génération

Quelle que soit la durée de son engagement, le client a la possibilité de revoir et de faire évoluer le cadre de la prestation dès le 12<sup>ème</sup> mois : il peut ainsi, en toute souplesse, augmenter ou diminuer son forfait en fonction de l'évolution de sa consommation, liée par exemple à l'augmentation de ses effectifs.